Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0101-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO - COMITES DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 DE LA VALLÉE DE L'ARVE, DES VOIRONS ET DU SALEVE

N° BC_2026_0101

Séance du : 25 août 2026

Convocation du : 18 août 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX

***

A la suite au renouvellement général des Conseils municipaux des communes membres et du Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Il est rappelé que le réseau de sites Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique des espèces et des habitats sur le territoire de l'Union Européenne dans une logique de développement durable. Pour cela, les états membres prennent l'engagement de restaurer ou de préserver le bon état de conservation des espèces, animales et végétales, et des habitats menacés à l'échelle de l'union européenne, tout en prenant en compte les activités socio-économiques. Annemasse Agglo est concernée par 3 sites classés comme tel :

- Site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve a été créé le 17 mai 2016 (zone de protection spéciale au titre de la Directive Européenne Oiseaux) par arrêté ministériel. Il appartient donc au réseau d'espaces protégés européens Natura 2000. Il recouvre 757 ha et 15 communes dont 2 communes sur le territoire d'Annemasse Agglomération : Arenthon, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bonneville, Contamine-sur-Arve, Étrembières, Gaillard, Marignier, Marnaz, Monnetier-Mornex, Nangy, Reignier-Ésery, Saint-Pierre-en-Faucigny, Scientrier, Thyez, Vougy. Il est géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A).

- Site Natura 2000 du Massif des Voirons

Le site Natura 2000 du Massif des Voirons a été créé le 17 octobre 2008 (zone spéciale de conservation) par arrêté ministériel. Il appartient donc au réseau d'espaces protégés européens Natura 2000. Il recouvre 978 ha et 9 communes dont 5 communes sur le territoire d'Annemasse Agglomération : Boëge, Bonne, Bons-en-Chablais, Cranves-Sales, Fillinges, Lucinges, Machilly, Saint-André-de-Boëge, Saint-Cergues.

- Site Natura 2000 du Massif du Salève

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0101-DE

Le Massif du Salève offre une grande diversité de milieux : falaises, bois, prairies, tourbières et zones calcaires. Il abrite 14 habitats naturels protégés, ainsi que 11 espèces menacées comme le Sonneur à ventre jaune. A ce titre, le Salève est inscrit depuis 2016 dans le réseau de sites Natura 2000, visant à la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel du massif.

Ces 3 sites sont gouvernés par des comités de pilotage qui se réunissent chaque année pour définir les actions à mener sur le site protégé, que ce soient des actions de protection ou restauration des milieux ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, ou des actions de sensibilisation du public à ce site. Il convient de désigner les représentants d'Annemasse Agglo au sein de ces 3 comités de pilotage.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Annemasse – Les Voirons agglomération pour siéger au Comité de pilotage de ce site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
1- Chadia LIMAM	1- Jean COMBETTE

DE DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Annemasse – Les Voirons agglomération pour siéger au Comité de pilotage de ce site Natura 2000 du site des Voirons comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
1- Jean COMBETTE	1- Denis SERVAGE

DE DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Annemasse – Les Voirons agglomération pour siéger au Comité de pilotage de ce site Natura 2000 du Salève comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
1- Patrick ANTOINE	1- Nicolas TEREINS

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 25/08/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 27/08/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0101-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.